

Aux communes, associations de
communes et détenteurs de stations
d'épuration romands et tessinois

Payerne, janvier 2020

**Formation professionnelle des exploitant(e)s de station d'épuration (STEP)
Cycle de formation 2021 – 2023
Informations et préinscriptions**

Mesdames, Messieurs les responsables politiques,
Mesdames, Messieurs,

Selon l'article 13 de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux), l'exploitation des STEP requiert du personnel spécialisé. A cet effet une formation de ce personnel est conduite et organisée en Suisse romande par le Groupe romand FES et en Suisse alémanique par l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA). Cette formation, qui dépend depuis 2002 de la loi fédérale sur la formation professionnelle régie par le règlement fédéral du 2 mai 2013, est coordonnée entre ces deux organes faîtiers.

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et les cantons encouragent vivement la professionnalisation et une responsabilisation accrue des exploitants de STEP.

Deux filières de formation existent. L'une conduit à l'obtention du certificat FES et est destinée au personnel exploitant de petites STEP. L'autre, conduisant à l'obtention du brevet fédéral, est destinée au personnel responsable de STEP plus grandes.

Les exploitants désireux d'obtenir le certificat FES doivent suivre 2 semaines de cours de base et une semaine de cours complémentaire. Ceux souhaitant obtenir le brevet fédéral sont tenus de suivre 2 semaines de cours de base et 7 semaines de cours spécialisés. Le cursus du certificat FES (3 semaines) se répartit sur 1 année. Celui du brevet fédéral (9 semaines) se répartit sur 3 ans.

Le Groupe romand FES planifie l'organisation du prochain cycle de formation qui débutera en janvier 2021 avec le cours de base CB 1. Afin de répondre au mieux aux besoins des détenteurs de STEP, nous vous demandons de nous communiquer, au moyen du formulaire de pré-inscription annexé et d'ici **fin mars 2020** au plus tard, le nombre d'exploitants de STEP que vous souhaiteriez inscrire à l'une ou l'autre filière proposée.

Ces pré-inscriptions sont sans engagement. Les formulaires pour l'inscription définitive ne seront néanmoins adressés qu'aux détenteurs de STEP ayant préinscrit leur personnel.

Le coût d'une semaine de cours se monte à 2'400 CHF par participant, toutes charges comprises.

Il est important de relever qu'actuellement, les cantons de Neuchâtel, du Valais et de Vaud subventionnent les frais de formation à raison de 50%. Les frais du contrôle des connaissances du cours de base et de l'examen du certificat FES sont compris dans le prix des cours.

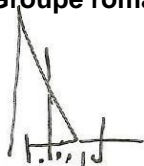
Les frais d'inscription à l'examen du brevet fédéral et ceux découlant du séjour afférent ne sont pas inclus dans le prix des cours et les cantons ne les subventionnent pas.

Le règlement fédéral, la directive afférente, le contenu des cours ainsi que la programmation peuvent être consultés sur notre site www.info-fes.ch. Nous vous recommandons vivement de prendre connaissance de ces documents. La formation du brevet fédéral d'exploitant/e de STEP est exigeante. Les candidats souhaitant la suivre doivent être motivés, posséder les connaissances de base requises en mathématiques et en physique (chiffre 4.4 de la directive afférente au règlement) et disposer de suffisamment de temps d'apprentissage dans le cadre de leurs activités.


Nous sommes persuadés que vous accorderez la place qu'elle mérite à la formation de vos collaborateurs, gage d'une exploitation professionnelle, efficace et durable de vos ouvrages d'assainissement.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les responsables politiques, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Groupe romand FES



Philippe Vioget
Président



Christian Zumkeller
Vice-Président

Annexes

Plaquette « Formation du personnel d'exploitation des stations d'épuration »

Formulaire « Préinscription », à retourner au secrétariat du FES pour **fin mars 2020**

Copies

Services de protection des eaux et de l'environnement des cantons de : Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais, Vaud

OFEV, division Eau, M. Stephan Müller

VSA, Glattbrugg

Services industriels de Genève (SIG)